

# Gros Œuvre

## & entreprise générale

### Nouvel acteur sur le marché du ciment

### Boom de 14 % dans les commandes chez nos piscinistes !

### Cordeel célèbre son 85<sup>e</sup> anniversaire dans son nouveau siège social



# TOP PRESTATIONS POUR CHAQUE MUR CREUX

La laine de verre ISOVER est sans conteste la meilleure solution d'isolation de façades. Aisée à utiliser, durable et résistante au feu, elle est parfaitement appropriée pour chaque projet de construction. ISOVER Multimax 30 satisfait aux législations les plus strictes et garantit des performances optimales au fil des années.

En savoir plus sur comment mieux isoler les murs creux? Surfez sur [www.isover.be/dossiermur](http://www.isover.be/dossiermur)

## ISOVER MULTIMAX 30, LE MAX EN ISOLATION DES MURS CREUX !

**WE HAVE  
IT WALL**



## Des Gouvernements efficaces rapidement

Vous aurez sans doute suivi comme moi la lente formation de nos Gouvernements régionaux et fédéral au cours des vacances. Au moment où je vous écris, seule la Région de Bruxelles-Capitale a fini ses travaux et en Flandre et en Wallonie des majorités viables semblent enfin se former. Espérons que ces accords de Gouvernements en devenir se fassent l'écho de l'esprit d'entreprise et assurent à nos enfants un vivre ensemble prometteur.



Gageons aussi que l'accessibilité au logement neuf à un prix abordable, via par exemple, un taux de TVA réduit pour la démolition-reconstruction du bâti ancien énergivore, applicable à l'ensemble du Pays et activable par les professionnels du secteur, fasse partie de ces projets. La Construction peut en effet apporter de nombreuses solutions aux défis environnementaux et sociétaux de demain. Elle ne demande qu'à participer à l'effort commun. La formation professionnelle dans nos écoles et sur le terrain, via un système d'alternance, fera, je l'espère, également partie de ces enjeux.

Car ne nous y trompons pas, nos régions et le niveau fédéral ont en effet un besoin de Gouvernance efficace et courageuse. L'activation de la population en âge de travailler (compétence partagée) qui n'atteint aujourd'hui que 64,7% en Belgique pour 68,9% en moyenne dans l'Union européenne (73,5% en Autriche ou 78% au Pays-Bas) est une exigence absolue pour sauvegarder notre système de sécurité sociale. S'il nous est envié à l'étranger, il commence à avoir un coût important compte tenu du vieillissement de la population belge. Si nous voulons le préserver dans sa forme actuelle, il nous faut donc y travailler tous ensemble et en plus grand nombre !

Avec mes sentiments confraternels,

**Frank Goes**  
Président

## COLOPHON

### Confédération Construction

Rue du Lombard 34-42  
1000 Bruxelles  
Tél.: +32 (0)2 545 57 10  
Fax: +32 (0)2 545 58 59  
www.confederationconstruction.be  
TVA: BE 406 479 092

### Parution / Tirage:

4x par an • 1.700 exemplaires

### Editeur responsable

FEGC  
Rue du Lombard 34-42 • 1000 Bruxelles  
Tél.: +32 (0)2 511 65 95 • Fax: +32 (0)2 514 18 75  
fegc@confederationconstruction.be • www.fegc.be

### Directeur Communication

Filip Coveliers  
filip.coveliers@confederationconstruction.be

### Publicité

Kristel Dekempeneer  
kristel.dekempeneer@confederatiebouw.be  
Tél. 02/545 56 99 • Mobile 0474/81 38 76

### Rédaction

FEGC  
communicationfegc@confederationconstruction.be  
Gunther Guinée  
Hoogboomsteenweg 135 bus 4 • 2950 Kapellen  
Tél.: +32 (0)3 888.27.33  
gunther.guinee@telenet.be

**Traduction technique** Anouk van den Broek  
anoukvdba@hotmail.com

**Graphiste** Abder-Razzaq Boujdaini  
abder-razzaq.boujdaini@confederationconstruction.be



CHOISISSEZ  
100% DE  
SECURITE  
ANTI-CHUTE

Les solutions Skylux garantissent une sécurité à 100%



voûtes filantes - 1200 joule



coupoles en polycarbonate



coupoles en verre

SYSTEME  
FIXE OU  
OUVRANT



grille anti-chute

La sécurité sur chantier est cruciale. C'est à juste titre ; car les toits plats sont de plus en plus fréquents. Il suffit simplement de penser à l'installation de panneaux solaires ou à l'entretien de toutes les installations techniques installées.

Les voûtes filantes et coupoles Skylux ne sont pas seulement étanches, elles isolent parfaitement et sont faciles à placer. Mais saviez-vous qu'elles ont un autre atout particulier ? Une partie importante de notre gamme est **100% sécurisée anti-chute** et répond aux normes européennes de 1200 Joule.

[www.skylux.be](http://www.skylux.be)

  
**SKYLUX**  
*Hello daylight!*



## 8 Boom de 14% dans les commandes chez nos piscinistes !

Le 20 juin dernier avait lieu la conférence de presse annuelle du Groupement des Entreprises Générales de « Construction de Piscines ». Suite à une enquête menée au sein du groupement, une constatation a été mise à l'honneur : les carnets de commandes connaissent une hausse de plus de 14 % dans le secteur de la construction de piscines.

3

Edito

**Des Gouvernements efficaces rapidement**

6

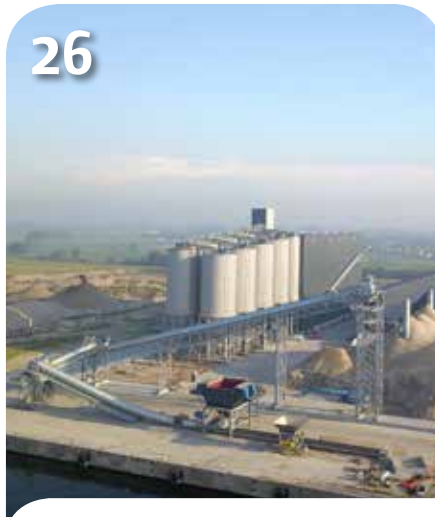
**Certification et traçabilité des terres en Wallonie  
Waltherre, vers une gestion des terres sécurisée ?**

8

**Conférence de presse pour les piscinistes  
Boom de 14% dans les commandes chez nos piscinistes !**

10

**Publireportage  
Bain de lumière naturelle pour des bureaux installés dans un ancien hôpital**



## 26 Nouvel acteur sur le marché du ciment

La nouvelle cimenterie de Cemminerals - cinquième dans notre pays - dans le port de Gand est prête pour la production. Francis Van Eeckhout, initiateur et PDG de Deceuninck, n'assumera cependant pas la direction opérationnelle lui-même, le nouveau CEO est Dirk De Leus, ancien PDG d'Inter-Beton.

12

**Rencontre avec Annick De Swaef et Olivier Vandooren  
Nouveau cap au CSTC et au CRR !**

16

**Tracimat  
Gestion de démolition : une affaire qui roule**

18

**L'entrepreneur installe son nouveau siège social sur l'ancienne cale sèche du Boelwerf  
Cordeel célèbre son 85<sup>e</sup> anniversaire dans son nouveau siège social !**

## Une publication de :



La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, l'Union des Entreprises de Travaux Ferroviaires, la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements, le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle, le Groupement Maisons Ossature Bois et le Groupement des Entreprises Générales de « Construction de Piscines ».



22

**Un ancien bureau de poste transformé en projet résidentiel prestigieux  
« Den Baron » : réaffectation réussie et motivation pour de nouveaux projets**

24

**Entreprises  
Rappel : complétez le registre UBO avant le 30 septembre et évitez une amende !**

26

**Cemminerals  
Nouvel acteur sur le marché du ciment**

28

**Digitalisation dans le secteur de la construction  
Entrepreneur général : le métier change, la passion reste**



# Walterre, vers une gestion des terres sécurisée ?

*À partir du 1er novembre 2019, Walterre assurera la certification et la traçabilité des terres en Wallonie. Walterre est un consortium, créé sous forme d'ASBL, par la Confédération Construction (CCW), Copro (Organisme impartial de contrôle de produits de construction), Immoterae (S.A. créée par la VCB pour valoriser l'expertise de la Grondbank) et la FWEV (Fédération wallonne des Entrepreneurs de Voirie).*

Ce consortium a remporté le marché de concession en février 2019 et a été notifié en mars afin d'assurer, sous contrôle de l'administration, les missions de contrôle qualité des terres et des mouvements de terres en Wallonie. Rencontre avec Aymé Argeles, Manager Environnement de la CCW.

## **Pourquoi une gestion des terres en Wallonie était-elle devenue indispensable ? Sur base de quelle réglementation ?**

Dans l'ancienne législation, l'obligation d'analyse et de traçabilité des terres n'existait pas. Cette absence entraînait de plus en plus de problèmes entre les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage car le manque d'analyses engendrait des coûts supplémentaires et des discussions sur le chantier. En avril 2018, un nouveau décret sur la « réglementation des sols » a donc été adopté. Il intégrait la gestion et la traçabilité des terres en Région wallonne. Pour opérationnaliser ce cadre, l'Arrêté du Gouvernement wallon, mettant en place les principes de certification et de traçabilité des terres, est sorti en juillet 2018. Et c'est Walterre, concessionnaire désigné par le Gouvernement wallon, qui assurera cette certification et traçabilité des terres.

## **Avec Walterre, la sécurité juridique de tous les acteurs sera renforcée ?**

C'est l'objectif. Il va entraîner une responsabilité accrue de chaque partie. Désormais, le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire d'un expert sol, aura l'obligation d'effectuer un contrôle sur la qualité des terres à évacuer et devra l'intégrer dans les cahiers des charges spéciaux. L'entrepreneur, lui, aura l'obligation de s'assurer que la qualité des terres qu'il



transporte est bien compatible avec les conditions d'usage des sites de versage ou d'un autre chantier, avec critères d'acceptation des centres de regroupement. Dès le 1er novembre 2019, il y aura l'obligation d'analyser la qualité des terres. La Région wallonne se laisse un an pour que la certification de contrôle « qualité des terres » devienne un document du marché.

## **L'ASBL sera ainsi au service des entrepreneurs ?**

Oui, Walterre a été créée, entre autres, par la Confédération (CCW) pour veiller à ce que les principes de la traçabilité soient adaptés à la pratique quotidienne de leur métier. Nous avons également la volonté de mettre en place une assurance collective pour les entrepreneurs car le risque zéro, dans le transport des terres, n'existe pas. Elle doit encore être créée en partenariat avec la Région wallonne.

## **Walterre va tout de même engendrer des coûts supplémentaires. Quels sont ces coûts ? Bénéficieront-ils aux sites de versage et centres de regroupement ?**

Nous ne parlerons pas de coûts supplémentaires. Désormais, la maîtrise des coûts, tout au long de la chaîne, sera meilleure et ces coûts seront répartis entre les maîtres



**« L'entrepreneur aura un rôle de sensibilisation auprès du maître d'ouvrage »**

d'ouvrage, les entreprises de construction et/ou les sociétés de transport. Cette maîtrise des coûts évitera d'avoir des mauvaises surprises à la réception. La caractérisation des terres sera à charge du maître d'ouvrage et les bons de transport à charge des entreprises ou des transporteurs. Les tarifs seront plus ou moins les mêmes que ceux appliqués en Flandre.

### **La Flandre, parlons-en, Walterre est un système similaire à la Grondbank ?**

Oui. On part sur les mêmes outils informatiques que la Grondbank. Nous développons actuellement, ensemble, les procédures de contrôle et les outils d'accompagnement pour la Wallonie. Nous voulons nous rapprocher du service qu'offre la Grondbank à ses membres. Toutes les formalités administratives se feront via une plateforme web, nous voulons éviter les documents papier et un helpdesk sera disponible.

### **Que devront désormais prévoir les entrepreneurs ?**

Ils devront informer les maîtres d'ouvrage qu'ils ont désormais l'obligation de contrôler la qualité des terres. Ils devront davantage s'intéresser au site qui va recevoir la terre. Est-il compatible ou non avec les terres qu'il va accueillir ? Aussi, ils devront s'assurer que ce site est bien couvert par un permis autorisant le remblayage. Enfin, ils devront délivrer des bons de transport aux transporteurs s'ils ne réalisent pas, eux-mêmes, le transport des terres.

### **Quant aux donneurs d'ordre, ils devront jouer le jeu ?**

Oui, c'est une obligation. Comme déjà dit, l'entrepreneur aura un rôle de sensibilisation auprès du maître d'ouvrage. Et c'est la Région qui assurera tout ce contrôle.

### **Enfin, nos membres peuvent être rassurés, des sessions d'information seront bien prévues dans les mois à venir ?**

Dans le cadre de ses missions et en tant qu'organisme reconnu par le Gouvernement wallon, l'ASBL Walterre est tenue d'organiser des séances d'information dans chaque province de la Région wallonne. Ces séances d'information seront destinées à expliquer de manière didactique et opérationnelle le fonctionnement des procédures relatives à la certification et la traçabilité des terres excavées et ceci à l'ensemble des utilisateurs du nouveau système de traçabilité : entreprises de construction, transporteurs, centres de regroupement et/ou de traitement des terres, sites de versage, maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes, géomètres, bureaux d'études, experts sols...Elles commenceront à partir de mi-septembre jusqu'à la fin du mois d'octobre. ●

INFO : [www.walterre.be](http://www.walterre.be)

### **UN ROADSHOW PARTOUT EN WALLONIE**

Voici les lieux et dates des séances d'information qui seront organisées aux quatre coins de la Wallonie :

- |                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| • Mardi 24 septembre            | Namur               |
| • Mardi 1 <sup>er</sup> octobre | Liège               |
| • Vendredi 4 octobre            | Libramont           |
| • Mardi 8 octobre               | Mons                |
| • Mardi 15 octobre              | Verviers            |
| • Vendredi 18 octobre           | Court-Saint-Etienne |



# Boom de 14 % dans les commandes chez nos piscinistes !

*Le 20 juin dernier avait lieu la conférence de presse annuelle du Groupement des Entreprises Générales de « Construction de Piscines ». Suite à une enquête menée au sein du groupement, une constatation a été mise à l'honneur : les carnets de commandes connaissent une hausse de plus de 14% dans le secteur de la construction de piscines.*



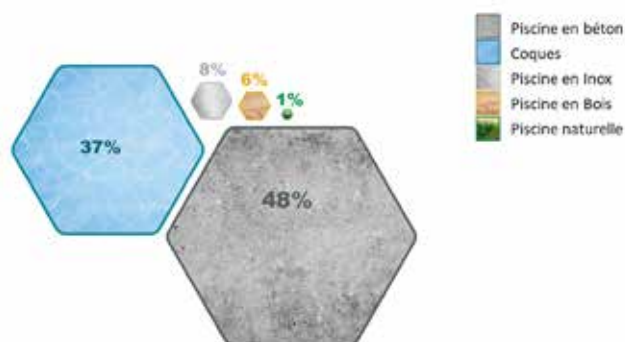
De plus en plus de Belges font installer une piscine dans leur jardin ou choisissent une piscine intérieure. Au cours des cinq premiers mois de l'année, les constructeurs de piscines ont enregistré une hausse de 14% de leurs carnets de commandes. « Croire qu'avoir sa propre piscine coûte une fortune est erroné. Les frais d'énergie et de maintenance se montent à 5 euros par jour », explique Patrice Dresse, Directeur général du Groupement des Entreprises Générales de Construction de Piscines. Selon le groupement, il s'agit là d'une évolution remarquable, puisque ces dernières années aussi, la construction de piscines privées a augmenté de façon systématique et régulière. La demande de piscines intérieures augmente clairement.

## Combien de piscines ont été construites ces dernières années ?



L'organisation sectorielle constate également qu'au cours de ces trois dernières années, les rénovations de piscines privées ont doublé. Ce sont plus de 600 piscines qui sont rénovées tous les ans. Si certaines piscines ont, par exemple, déjà 30 ans, elles n'en sont pas pour autant devenues inutilisables. Elles ont simplement besoin d'une petite cure de jouvence. En ce qui concerne l'installation de nouvelles piscines, 48% des clients ont opté pour une piscine en béton et 37% pour une cuve, en général réalisée en polyester.

## Quel type de piscine existe-t-il le marché ?



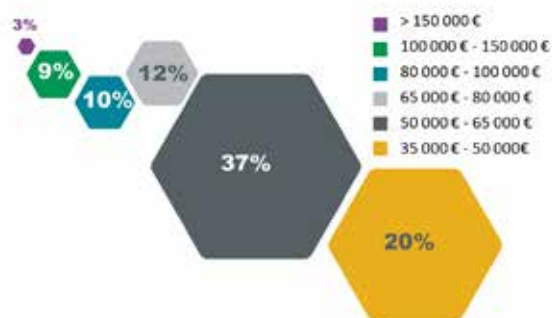
Les dimensions les plus courantes sont les suivantes : 10 x 4 (35 %), 9 x 4 (20 %) et 11 x 4 (15 %). A noter aussi : 11 % de ces piscines sont des piscines intérieures.



Patrice Dresse, Directeur Général du Groupement des Entreprises Générales de « Construction de Piscines » présente les graphiques à la presse.

Le prix moyen de la construction d'une piscine tourne autour de 54.000 euros. Pour une piscine plus modeste, il est toutefois réaliste d'envisager un prix de départ de 35.000 euros. Patrice Dresse : « Il ne faut pas oublier qu'une piscine confère tout de suite une plus-value à la maison. Si vous installez une piscine à 50.000 euros, vous générez une plus-value de 75.000 euros. C'est donc un très bon investissement. »

## Quel est le prix moyen des piscines construites ?



Les frais d'entretien et d'énergie sont plutôt raisonnables, puisqu'ils se montent à 5 euros par jour. Sur un an, les frais énergétiques s'élèvent à 1.225 euros en moyenne, et la maintenance à 600 euros en moyenne.

La conférence de presse a débouché sur plusieurs articles dans différents journaux, tels que La chronique, Trends Tendances, Sud Presse, Het Laatste Nieuws, mais aussi sur des reportages, notamment de Canal Z et de VTM.

Retrouvez tous les articles sur [www.construction-piscines.com](http://www.construction-piscines.com).



# Bain de lumière naturelle pour des bureaux installés dans un ancien hôpital



*Il y a environ un an, AG VESPA a emménagé dans ses nouveaux bureaux, là où se trouvait auparavant l'état-major général de l'hôpital militaire, Paradeplein, à Anvers. Le grenier du bâtiment ne se prêtait pas vraiment à l'aménagement de bureaux, mais deux verrières modulaires VELUX ont rendu possible cette réalisation. « Pour simplifier le processus d'installation, nous avons travaillé différemment que par le passé et nous avons choisi cette solution. Cela nous a fortement rassuré car, avec VELUX, il n'y avait qu'un seul interlocuteur qui, de plus, est intervenu correctement et rapidement », déclare-t-on chez AG VESPA.*

AG VESPA, la société publique autonome chargée des projets immobiliers et urbains pour la ville d'Anvers, occupe depuis presque un an un nouvel immeuble de bureaux. Celui-ci est situé dans 't Groen Kwartier (le 'Quartier vert'), un secteur qu'AG VESPA a développé ces dernières années et qui est devenu une zone résidentielle verte et à circulation limitée. Le bâtiment de l'état-major général était autrefois des-

tiné aux soins des officiers et c'était là également que logeait le personnel de l'hôpital militaire. Le bâtiment est une combinaison des styles néo-Renaissance flamande et néo-Baroque avec, d'une part, une décoration excessive (motifs floraux, lucarnes) et, d'autre part, un jeu de volumes avec des loggias, des tourelles et des pignons de façade dentelés. La réaffectation

de l'état-major général est la dernière partie de l'important projet urbain 't Groen Kwartier.

## Monument protégé

Le bâtiment étant un monument protégé, il était nécessaire de collaborer avec Monumentenzorg Vlaanderen (organisme chargé de la protection du patrimoine) pour sa rénovation.



Tout ce qui pouvait être conservé l'a été. La façade, ainsi que le toit, ont été restaurés avec des matériaux d'origine, tout comme la nouvelle menuiserie extérieure en chêne, en respectant scrupuleusement le modèle d'origine. Le volume du bâtiment est resté le même. 360 architectes se sont occupés de la rénovation du bâtiment, le bureau d'architecture B-bis s'est chargé quant à lui de la décoration intérieure. La société Artes Roegiers était l'entrepreneur de ce projet, qui a nécessité une bonne année de travail.

## Bureau paysager

Le nouveau bureau est situé dans la partie centrale du bâtiment, dans l'ancien grenier. Les locaux sont contemporains mais respectent l'historique du bâtiment. « Dans le passé, le grenier

*n'avait pas été utilisé. Si, en terme d'espace, il pouvait être aménagé en bureau paysager, les lucarnes par contre ne laissaient pas entrer assez de lumière. Pour créer un environnement de travail agréable, avec suffisamment de lumière du jour, nous avons opté pour l'installation de deux verrières modulaires VELUX, qui amènent la quantité de lumière nécessaire dans les greniers. »* Aménager les locaux ailleurs était difficile. « Le rez-de-chaussée avait déjà été sérieusement rénové dans le passé et les éléments d'origine avaient été perdus. Il y avait aussi un foyer et des salles de réunion », explique Mark Jansen, chef de projet chez AG VESPA. « Au premier étage du bâtiment, les salles présentaient une structure historique rigide qui devait être conservée. Les fonctions contemporaines d'un bureau ne pouvaient donc y trouver leur place. »

## Verrières sur toit à double pente

A côté des deux verrières modulaires, installées dans un toit à double pente à 5°, VELUX a également installé des stores intérieurs blancs et 64 modules, parmi lesquels 4 modules de verrières ventilés INTEGRA® et 6 modules avec panneau de remplissage. « Dans le cadre de la garantie, il était important faire commander l'ensemble des verrières modulaires et de prévoir leur placement par un seul et même partenaire. Dans le passé, nous avons parfois connu des problèmes lorsque nous confiions un même projet à plusieurs partenaires différents. Cela nous a rassuré car, avec VELUX, il n'y avait qu'un seul interlocuteur qui, de plus, est intervenu très correctement et rapidement », conclut Mark Jansen. ●

Texte : Wouter Polspoel



# Nouveau cap au CSTC et au CRR !

*Les centres De Grootte représentent les fleurons de la recherche technico-scientifique collective dans l'économie belge. Particulièrement connus, reconnus et utilisés dans le secteur de la Construction, le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC) et le Centre de recherches routières (CRR) ont, fait rare, deux nouveaux directeurs généraux. Une occasion à ne pas manquer pour faire le point sur ces deux centres, leurs stratégies et leurs visions pour les prochaines années. Rencontre avec Annick De Swaef et Olivier Vandooren, respectivement directrice générale du CRR et directeur général du CSTC.*

## Après un an à la barre du Centre de recherches routières, comment voyez-vous l'avenir dans le domaine de la route ?

Le Centre de recherches routières a été fondé en 1952 par application de la Loi De Grootte. Il a reçu pour mission de stimuler le progrès technique en construction routière, en faisant de la recherche scientifique et en fournissant de la documentation et de l'information. Dans une société en constante évolution, le besoin en recherche pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain reste énorme.

Le CRR doit donc anticiper les nouvelles tendances et évolutions sociétales, ainsi que les attentes et besoins tant des entrepreneurs routiers que des gestionnaires routiers et de tous les types d'usagers de la route, de véhicules et d'infrastructures. Pour ce faire, la qualité, la construction routière durable, la mobilité durable et la sécurité sont depuis longtemps des points d'attention dans nos projets et nos activités.

La numérisation est une autre préoccupation actuelle – pour le Centre et la construction routière en général.





Ensemble, mettons-nous en route vers les 100 ans du CRR !

### Pour le CSTC, on imagine également de nouveaux challenges ? De profonds changements ?

Même si le CSTC est plus jeune que le CRR et fêtera cette année ses 60 années d'existence, nous partageons les mêmes missions et le même enthousiasme. En tant que Centre de recherche et d'innovation du secteur, nous formons ce pont entre la recherche fondamentale et la pratique sur chantier. Pour pouvoir aider les entreprises à saisir les opportunités liées à la transformation du secteur de la construction que nous connaissons aujourd'hui, nous lançons un plan d'action qui comporte 5 priorités et qui forme une sorte de contrat entre le CSTC et ses membres. Nous l'avons donc tout naturellement appelé « Give Me Five ».

**1** La première priorité de ce plan d'action se concentre évidemment sur notre métier de base. La recherche et l'innovation appliquée menées par des collègues hautement compétents.



Give Me Five

### Les 5 priorités du plan d'action « Give me Five » du CSTC

1. L'innovation avec excellence, vision et ouverture
2. Plus de valeur ajoutée pour nos clients et nos partenaires
3. Communiquer et former plus et mieux
4. CSTC 4.0 pour une Construction 4.0
5. Des collaborations et partenariats stimulés

**2** La deuxième priorité n'est pas moins fondamentale et concerne le service aux membres. Dans ce cadre, nous avons récemment initié ce que nous appelons les « projets en régie propre » : des projets entièrement financés par les redevances des membres nous permettant d'avoir plus de réactivité par rapport aux besoins concrets exprimés par les Comités Techniques qui représentent chacun des métiers de la construction.

**3** En matière de communication, nous devons veiller à être modernes et innovants. A utiliser un langage adapté à notre public. A ce jour, nous n'avons par ailleurs que trop peu exploité les nouveaux médias sociaux. Nous allons donc certaine-

ment y remédier à court terme.

**4** La quatrième priorité n'est évidemment pas une surprise. Nous ne pouvons aider le secteur à se transformer et à saisir les opportunités liées à la 4ème révolution industrielle si nous ne nous transformons pas nous-mêmes. La priorité 4.0, c'est donc un CSTC 4.0 pour un secteur 4.0.

**5** Pour élever nos ambitions, pour redynamiser les Comités Techniques et rajeunir leur composition, pour servir plus et mieux les entrepreneurs, nous avons besoin de collaborer encore davantage avec la FEGC et les différentes instances de la Confédération Construction. ►



## Rencontre avec Annick De Swaef et Olivier Vandooren

### LE CSTC EN CHIFFRES

- **90.000** nombre total d'entrepreneurs ressortissant au CSTC.
- **110** nombre de projets de recherche menés annuellement par le CSTC.
- **15.000** nombre d'avis établis en 2018 par les ingénieurs de la division des Avis Techniques du CSTC.
- **1.800.000 et 600.000** nombre de documents et de publications du CSTC téléchargés en 2018 sur le site web.
- **900** formations annuelles impliquant les ingénieurs du CSTC.

### Comment êtes-vous en contact avec les entrepreneurs ? Les pouvoirs publics ?

Au CRR, nos contacts se situent à deux niveaux. Dans nos organes statutaires, nos Comités Techniques et notre Comité du Programme, siègent des représentants des entrepreneurs, des gestionnaires routiers et d'autres acteurs de la route. Notre président actuel est ir. Tom Roelants, administrateur général de l'Agentschap Wegen en Verkeer (AWV). Nous collaborons en outre étroitement avec la Confédération Construction et les fédérations sectorielles (FBEV, FWEV, VlaWeBo), qui sont des partenaires de choix.

Nous misons également sur un contact direct sur le terrain et une proximité avec la communauté de la route par le biais de nos services (plus particulièrement nos assistances techniques et nos formations) et nos trois sièges (un dans chaque Région).

Tout comme pour le CRR, les organes statutaires et les Comités Techniques du CSTC sont composés d'entrepreneurs et professionnels de la construction. Le CSTC est actuellement présidé par Johan Willemen de Willemen Groep.

Au CSTC, nos 260 collaborateurs veillent à mettre les fruits de la recherche scientifique et technique menée par le Centre au profit des entre-

preneurs de construction, mais aussi des autres professionnels du secteur. L'expérience et le pragmatisme des uns, alliés à l'esprit novateur des autres permettent de publier des ouvrages pratiques, de prodiguer des conseils techniques sur mesure en allant sur chantier, ou encore d'organiser des cours et formations correspondant aux besoins réels du secteur. Notre site Internet constitue la pierre angulaire de la stratégie de communication numérique du CSTC.

Mais la force du CSTC, c'est également ses nombreux réseaux. Les collaborations structurelles qu'il a pu tisser avec les organisations sectorielles et, plus particulièrement, avec la Confédération Construction et les Fédérations de métiers sont aujourd'hui essentielles pour mener à bien notre tâche.

### Une approche PME est-elle toujours possible ?

Le CRR œuvre pour toutes les entreprises en construction routière, quelle que soit leur taille. Malgré l'agrandissement d'échelle à tous les niveaux, la construction routière est et restera essentiellement un secteur de PME. En effet, environ 85% des entreprises sont des PME.

De par leur taille, les PME ne disposent pas toujours des moyens financiers et humains pour faire de la recherche et elles ont des besoins spécifiques en

matière de formation, d'assistance, etc. Toutefois, elles doivent aussi pouvoir évoluer, garantir une qualité optimale et conserver, voire renforcer leur position. Une approche ciblée s'impose donc et nous y consacrons beaucoup d'attention et de soin.

Le CSTC est au service de tous les entrepreneurs qui doivent pouvoir y trouver l'appui recherché, quel que soit la taille de l'entreprise ou son domaine d'activité. Les artisans et les PME sont naturellement au centre de notre attention : ils représentent 70 % des membres du CSTC et environ la moitié des employés du secteur de la construction. C'est la raison pour laquelle petites et grandes entreprises sollicitent quasiment à parts égales le service d'aide directe et personnalisée que proposent les ingénieurs des Avis techniques.

### La digitalisation du secteur est-elle vécue par les deux secteurs de manière similaire ?

Le CRR s'engage pleinement dans la numérisation de ses processus internes et de son fonctionnement. Nous avons développé une IT Roadmap (feuille de route IT) avec plusieurs projets prioritaires. Nous mettons également en place ou participons à des projets de numérisation au profit du secteur. Un exemple parmi d'autres est le projet « URBANWISE Construction » : un prototype de plate-forme informatique développé en vue d'optimiser la communication et la planification des livraisons en centre-ville et l'approvisionnement des chantiers (bâtiments et routes).

A l'occasion de Digital Construction Brussels 2018, nous avons également lancé le projet « Digi-Barometer ». Cette initiative a pour but de mesurer la maturité et le progrès dans le domaine de la numérisation. Lors de l'édition 2019, les résultats seront présentés et des actions adaptées en seront distillées. Le CRR mènera également le groupe de travail CSTC « BIM pour l'infrastructure ».

Depuis les tout débuts de l'informatique, le CSTC a développé nombre d'outils et services pour stimuler et accompagner la numérisation du secteur. Avec la quatrième révolution industrielle et l'adoption du BIM, ce processus s'accélère aujourd'hui. En Belgique, c'est le secteur qui a pris l'initiative, en créant en 2016 le Comité Technique BIM&ICT. Fait tout à fait unique en Europe, ce Comité sectoriel a directement choisi de rassembler en son sein des représentants de toutes les professions. Ces professionnels n'ont pas ménagé leurs efforts pour délivrer au plus vite, avec

le CSTC, les premiers documents de référence. La Belgique a ainsi pu rattraper son retard sur les pays voisins et a même pris de l'avance dans certains domaines. Mais nous ne sommes encore qu'au début du chemin...

Le BIM, c'est avant tout un outil collaboratif. Le BIM seul, cela ne marche pas. Notre attention se concentre donc aujourd'hui sur la façon d'accompagner au mieux la montée en compétence numérique de tous les acteurs, y compris des artisans et des sous-traitants. Sans revenir sur les nombreuses actions initiées bien souvent avec la

Confédération Construction, sachez que nous travaillons notamment à la mise sur pied de deux Centres de démonstration dédiés à la Construction 4.0 ainsi qu'au développement d'un écosystème BIM, appelé « BIMio ». Cet écosystème en ligne facilitera l'échange des informations provenant d'une maquette numérique, en distillant les données pertinentes pour chacun des métiers. L'extraction des données liées aux quantités simplifierait par exemple l'établissement d'une offre de prix par le sous-traitant, en réduisant également le nombre d'erreurs possibles.



 **formalis**  
guichet d'entreprises

**vosre tremplin  
pour entreprendre  
sans soucis**

**Vous créez ou gérez déjà une entreprise? Faites confiance à Formalis :**

- pour accomplir vos formalités administratives;
- pour l'inscription et les modifications dans la Banque-Carrefour des Entreprises;
- pour notre expertise et notre connaissance de l'entrepreneuriat.

Plus d'info sur [www.formalis.be](http://www.formalis.be)

en collaboration avec

 **Confédération  
Construction**

 **GROUP S**  
HUMAN RESOURCES &  
MANAGEMENT SOLUTIONS



# Gestion de démolition : une affaire qui roule

*L'asbl Tracimat est un organisme de gestion des matériaux de démolition, agréé depuis le 24 août 2017. Le système de gestion des matériaux de construction et de démolition volontaire a été créé afin de mieux séparer les déchets de démolition et de mieux contrôler leur traitement. L'objectif est d'améliorer la qualité des déchets et d'éliminer les risques environnementaux et risques pour la santé.*



L'asbl Tracimat s'adresse à tous les acteurs impliqués dans les travaux de construction et de démolition : maîtres d'ouvrage, experts et bureaux d'études, entrepreneurs et enfin installations agréées de production de granulats recyclés, appelés aussi les « concasseurs ».

## 90% des bâtiments à démolir contiennent de l'amiante

« Il ne faut pas sous-estimer les risques pour la santé liés aux activités de démolition », confirme Liesbet Van Cauwenberghe de Tracimat. « D'abord, le maître d'ouvrage ou l'entreprise de démolition doit faire un inventaire de démolition par un expert affilié à Tracimat. Conformément au plan de traitement des déchets, l'entrepreneur peut ensuite demander les autorisations de traitement nécessaires à Tracimat. Ces inventaires de démolition révèlent que près de 90 % des bâtiments à démolir contiennent encore de l'amiante. Pas seulement sous forme de tôles ondulées que l'on connaît bien, mais aussi dans d'innombrables autres applications. Si cet inventaire n'est pas correctement établi et que le bâtiment est démolit, cela constitue un risque pour l'environnement et la santé des travailleurs de l'entreprise de démolition, ainsi que pour tous ceux qui se trouvent à proximité. »

Depuis le 24 août 2017, les entreprises de concassage doivent faire une distinction entre les gravats à profil de risque environnemental élevé et faible (PREE/PREF). La production

de granulats à partir de gravats PREE est plus complexe et donc plus coûteuse qu'à partir de gravats PREF. Une entreprise de démolition aura tout avantage à proposer des gravats PREF à l'entreprise de concassage. Les gravats provenant d'une démolition sélective et munis d'une attestation de Tracimat, catégorisés comme PREF, peuvent être traités à moindre coût que les gravats PREE. Mais Tracimat se concentre également sur des flux de déchets plus « propres » en vue d'applications de haute qualité.

## « Urban mining »

« Notre organisation s'efforce également de stimuler l'économie de la construction circulaire et de traiter les matériaux récupérés lors de la démolition de manière plus efficace. Outre la fraction pierreuse (granulats recyclés), il existe de nombreuses opportunités pour d'autres matériaux recyclables (fenêtres PVC, verre, composants électriques, bois, etc.), dont le cycle n'est pas encore vraiment fermé. « L'urban mining » n'est plus un mot à la mode, mais une tendance où les matières premières issues de la démolition rivalisent avec l'exploitation minière classique. Saviez-vous qu'il y a plus d'or dans certaines décharges que dans certaines mines en Afrique du Sud ? On ne parle plus du décret sur les déchets, mais du décret sur les matériaux », explique Liesbet Van Cauwenberghe.

## Échéance de la période transitoire

Avec Tracimat, le secteur de la construction joue déjà un premier rôle plan dans une gestion efficace de l'amiante et des déchets. L'organisation supervise les travaux de démolition sélective. Si les gravats proviennent d'une démolition sélective et si les travaux ont été contrôlés par un organisme de gestion de démolition reconnu tel que Tracimat, alors celui-ci peut également délivrer une autorisation de traitement qui permettra aux concasseurs de les accepter comme gravats PREF. Les règlements dans ce domaine prévoyaient une période transitoire avec une procédure simplifiée, qui a expiré le 24 août.



Depuis cette date - à quelques exceptions près - la procédure de traçabilité complète est d'application et pour obtenir une autorisation de traitement, il ne suffit plus d'un inventaire de démolition, mais parfois aussi d'un plan de suivi des travaux de démolition. Il existe trois situations. Pour les bâtiments de plus de 1000m<sup>3</sup>, une procédure étendue s'applique, mais pour les bâtiments de moins de 1000m<sup>3</sup>, la procédure est plus simple et il n'est pas nécessaire de désigner un expert pour assurer le suivi des travaux de démolition. Le cas échéant, une visite de contrôle et un rapport d'inspection ne sont pas requis. Une visite ou un rapport de contrôle n'est pas non plus requis pour les travaux d'infrastructure. Dans ce cas aussi, il suffit que l'entreprise de démolition déclare avoir démolit de manière sélective et avoir évacué les matériaux dangereux correctement.

### Une base de données très utile

« Nous constituons aussi progressivement une base de données avec des informations sur les quantités et les types de matières premières que nous pouvons récupérer des déchets de construction et de démolition », conclut Liesbet Van Cauwenberghé. « Ces informations sont, bien entendu, d'une valeur inestimable pour les entreprises qui remplacent déjà des matières premières par des matières recyclées dans leur processus de production ou qui souhaitent le faire à l'avenir. »

### De nombreux avantages à collaborer avec Tracimat

Alors que la période de transition s'est achevée fin août et que la procédure de traçabilité complète est entrée en vigueur, le temps presse pour les entreprises de démolition pour s'adapter au nouveau système de gestion de démolition. Cet article veut montrer un aperçu des principales conséquences, modifications et obligations, mais aussi rappeler que l'adhésion à Tracimat est recommandée pour chaque partie impliquée dans la chaîne des travaux de démolition et de démolition.

Ainsi, le client est en effet assuré d'un inventaire de démolition de qualité lors d'appel d'offres pour des travaux de démolition, de sorte que le démolisseur puisse remettre prix en connaissance de cause, sans surprise ni frais supplémentaires inattendus. Les gravats peuvent également être traités à un prix inférieur et il est certain que tous les déchets seront éliminés de manière légale. De plus, le démolisseur est assuré d'avoir moins de risques de concurrence déloyale et moins de discussions à propos de travaux imprévus. Il bénéficie également d'un avantage commercial compte tenu de l'assurance de la qualité. Enfin, le broyeur sera satisfait de l'amélioration de la qualité des débris fournis, ce qui réduira le risque de granulats non conformes et augmentera la confiance dans la qualité des granulats. ●



SAVE THE DATE ! VOYAGE FEGC: LISBONNE



FEDERATION DES  
ENTREPRENEURS GENERAUX  
DE LA CONSTRUCTION

DU 29 AVRIL AU 3 MAI 2020





**L'entrepreneur installe son nouveau siège social sur l'ancienne cale sèche du Boelwerf**

# Cordeel célèbre son 85<sup>e</sup> anniversaire dans son nouveau siège social

*Le 17 mai dernier, l'entrepreneur Cordeel célébrait son 85<sup>ème</sup> anniversaire au programme : une grande fête avec un spectacle de cirque le tout dans son nouveau siège social. Ce bâtiment sur l'ancienne cale sèche du Boelwerf est un exploit technique en soi : un bâtiment de 100 mètres de long préassemblé, et hissé sur ses points d'appui à l'aide de grues spéciales au début de l'année dernière. Retour sur l'historique de cette entreprise familiale.*

La société Cordeel de Temse est spécialisée dans l'industrie, les immeubles de bureaux, les bâtiments non résidentiels, les bâtiments commerciaux et dans le génie civil. En d'autres termes, tout sauf les maisons privées. Cette année, l'entreprise célèbre son 85<sup>ème</sup> anniversaire et elle se félicite d'avoir pu rester une entreprise familiale indépendante pendant toutes ces années. Avec plus de 1800 collaborateurs, chaque projet est pris en charge de A à Z : de la conception à la réception. Pour assurer le bon déroulement de chaque processus de construction, Cordeel ne dispose pas seulement d'un personnel motivé et hautement qualifié, mais aussi de ses propres unités de production, telles qu'un atelier de menuiserie, un département métallurgique, un département béton (préfabriqué) et un département ferrailage. L'entreprise de construction Cordeel est aussi active bien au-delà de ses propres frontières et travaille également aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Bulgarie, en Roumanie et en Serbie. En 2015, la société multitechnique IMTECH a été acquise. Ensemble, ils peuvent désormais offrir une solution globale à leurs clients.

## Un peu d'histoire

L'histoire commence en 1934 lorsque

Ghislain Cordeel, qui n'avait que 19 ans à l'époque, crée son propre atelier de menuiserie à Sint Niklaas. A la demande des clients, il est devenu entrepreneur général après la guerre et lorsque les entreprises du port d'Anvers commencent à passer commande, Cordeel devient une entreprise de construction en pleine expansion. Lorsqu'en 1970, les fils de Ghislain, Dirk et Marc, rejoignent l'entreprise familiale, cette dernière se développe rapidement en groupe d'entreprises de construction.

En 1979, les deux fils reprennent la direction de l'entreprise, dix ans plus tard, Cordeel reprend Vangronsveld dans le Limbourg et développe cette entreprise en tant que deuxième filiale belge. De 1990 à 1999, Cordeel ouvre sa première filiale étrangère aux Pays-Bas (Vlissingen, puis Zwijndrecht). Plus tard, elle ouvrira aussi des filiales en Allemagne (Aachen) et en France (Lille) et Cordeel Bulgarie est fondé à Sofia. En 1994, Filip Cordeel devient membre du conseil d'administration (troisième génération).

En 2003, Nieuw Temse SA - dont Cordeel fait partie - a acheté l'ancien site Boelwerf à Temse et le réaménagera en zone résidentielle et zone pour les PME. A l'endroit où le département



métallurgique de Cordeel fut construit en 2009, l'entreprise construisit en 2014 le département de béton préfabriqué. La menuiserie sera achevée en 2019.

Aujourd'hui, 85 ans après la fondation de l'entreprise, ils ont fêté leur anniversaire dans le magnifique nouveau



Nouveau siège social de Cordeel à Temse

siège social surplombant l'ancienne cale sèche du Boelwerf. Désormais, l'entreprise est entièrement située sur le site Boelwerf à Temse.

### Une prouesse architecturale et un exploit technique

Avec une longueur de 560 mètres et une largeur de 55 mètres, la cale sèche de l'ancien chantier naval Boelwerf – ultramoderne à l'époque – était la plus longue cale sèche du monde. Après la faillite du Boelwerf et le réaménagement en zone résidentielle et zone pour les PME De Zaat, la cale sèche a été abandonnée pendant longtemps. Actuellement, Cordeel - qui transfère toutes ses activités de la zone industrielle TTS à De Zaat - réalise une véritable prouesse architecturale et un exploit technique au niveau de la construction.

L'immeuble de bureaux a deux étages, qui abritent la direction et l'administration. Le volume de 100 x 26 mètres surplombe entièrement l'ancienne cale sèche du Boelwerf à Temse et repose sur deux piliers surdimensionnés, « flottant » ainsi à 20 mètres au-dessus du niveau de l'eau. Le design remarquable est signé BINST ARCHITECTS.

Ce projet a pu se concrétiser du fait que Cordeel dispose de sa propre usine de béton préfabriqué, ainsi que de son propre département métallurgique : « Des années de savoir-faire et d'expérience nous ont permis de créer cette impressionnante structure en

acier », explique le responsable de Cordeel. « Le bâtiment a d'abord été préassemblé sur place au rez-de-chaussée par notre propre département métallurgique, puis hissé à l'endroit voulu au-dessus de la cale sèche au moyen de grues spéciales : une opération spectaculaire qui a nécessité beaucoup de savoir-faire. En construisant le bâtiment à 20 mètres au-dessus du niveau de l'eau, nous gardons toutes les options ouvertes pour une éventuelle réaffectation future de la cale sèche. »

Un autre défi était le revêtement de façade. La plupart des surfaces fermées du volume flottant sont recouvertes de panneaux réfléchissants ALUCOBOND, soit une surface totale d'environ 5.500 m<sup>2</sup>. Ils ont tous été réalisés sur mesure dans l'atelier du constructeur de façades Limeparts-Droghmans, mais leur montage n'était pas une sinécure. Vu l'emplacement spécifique, il était par exemple impossible d'utiliser des ascenseurs à nacelle. Ce problème a été résolu partiellement par la mise en place d'un échafaudage spécial avec Cordeel. Cependant, il fallait travailler de manière très précise et avec précaution pour éviter tout dommage, car ce type de panneaux réfléchissants est extrêmement fragile.

Nous ne félicitons donc pas seulement Cordeel pour son 85<sup>ème</sup> anniversaire et leur fête réussie, mais aussi pour l'impressionnant nouveau bâtiment, qui est une excellente carte de visite pour l'entreprise et ses connaissances, son expérience, ses possibilités et ses capacités. ●



# « Den Baron » : réaffectation réussie et motivation pour de nouveaux projets

*Transformer un ancien bureau de poste et des locaux administratifs en dix unités de logement et un espace commercial dans un quartier résidentiel, voici en quelques mots le projet « Den Baron » de l'entreprise générale de construction Bato dans la banlieue de Bruxelles. Ici, le « stop au béton » est concrétisé, tandis que le projet est entièrement conforme aux dernières exigences PEB. Voici quelques explications sur ce projet qui était aussi sous les feux des projecteurs lors de la journée « Chantiers Ouverts » en mai dernier.*

Rencontre avec Tom Spapens, administrateur délégué de Bato et le nouveau président de la Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements. Bato est une entreprise générale de construction mais aussi un promoteur immobilier du Brabant flamand.

L'ancien bureau de poste au Baron de Vironlaan au centre de Dilbeek était inoccupé depuis 2013 lorsqu'il a été sauvé de la démolition par le promoteur immobilier Bato. Il a réaffecté le bâtiment en projet résidentiel de caractère, truffé de technologie et conforme

à la norme flamande BENOveren. Le bâtiment a été baptisé « Den Baron » pour faire honneur à l'une des plus belles avenues de Dilbeek. Il s'agit en effet de l'ancienne voie d'accès au château-mairie et il fallait absolument tenir compte de ce fait prestigieux dans l'élaboration des plans.

Le but est de dépouiller presque entièrement l'ancien bureau de poste, de manière à ne préserver que le volume. Le bâtiment sera alors entièrement réaménagé, même si vous y

reconnaissez encore l'ancien bureau de poste. Après son réaménagement, « Den Baron » se composera de trois habitations, sept appartements et d'un espace commercial. Il y aura un large choix entre des appartements à une, deux ou trois chambres. Des garages individuels et des places de parking seront également accessibles par un ascenseur. Si tout se passe comme prévu, « Den Baron » sera achevé au cours de l'été 2020.

## L'enveloppe d'isolation

Bato n'a pas seulement conçu le projet, il est également responsable de la construction et de la vente, il attache donc une grande importance à l'efficacité énergétique. BENOveren sera la nouvelle norme en Flandre à partir de 2021, mais dans le cadre de ses ambitions en matière de développement durable, l'entreprise de construction a jugé important d'appliquer d'ores et déjà cette norme.

« L'enveloppe du bâtiment sera entièrement renouvelée, et le volume sera équipé d'une enveloppe isolante », explique le responsable du projet Tom Spapens. « Nous allons même si loin dans le choix des matériaux que nous atteignons des normes énergétiques bien inférieures aux



valeurs actuellement imposées. Chaque appartement sera également équipé de ses propres panneaux solaires. Au total, huit panneaux par unité d'habitation, ce qui permettra d'absorber en moyenne entre cinquante et soixante pour cent de l'énergie consommée par les résidents. Ainsi, la consommation énergétique annuelle est limitée au strict minimum et le client pourra bénéficier d'un avantage fiscal. »

## Un projet réussi sur toute la ligne ?

M. Spapens est fier, à juste titre, du projet « Den Baron » : « Il s'agit d'un beau projet de réaffectation réussi qui profite également à la société dans le voisinage immédiat de notre capitale. Environ 50% du projet ont déjà été vendus. Sa situation est en effet idéale, à quelques kilomètres à peine du centre-ville, mais dans un environnement semi-campagnard. Ce projet a pu être réalisé pour la majeure partie (80%) en rénovation et il a donc bénéficié de 6% de TVA. Le bâtiment s'y prêtait entièrement, mais il s'agit souvent de bâtiments anciens de mauvaise qualité, avec toutes les conséquences que cela implique, comme l'appauvrissement et le sous-investissement. Ce sont des zones typiques dans lesquelles un projet de construction ne peut être économiquement viable, avec un bon score énergétique, en appliquant la formule de démolition et de reconstruction. Cependant, un taux de TVA de 21% est alors applicable. En raison des règles d'urbanisme, nous n'avons pu ajouter qu'un seul étage à la structure existante dans ce projet, soit deux appartements à ossature en bois. Vous entendrez peut-être encore parler de ce projet, car une partie des bureaux situés à l'arrière doivent encore être réaménagés... »

## Nouveau président de la Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements

M. Spapens n'est pas seulement le responsable de projet de cette belle rénovation, mais il est aussi le nouveau président de la Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements et il prend sa nouvelle fonction à



cœur avec beaucoup d'enthousiasme et d'ambition : « Dans cette fonction, je me sens le plus utile et le mieux à ma place au sein de la FEGC. Dans le secteur du logement actuel, un entrepreneur général ne doit pas seulement gérer un projet de construction du point de vue technique, mais il doit aussi participer à son développement. Les autorités demandent des projets qui sont le résultat d'un dialogue pour redéfinir la ville et son environnement immédiat. On at-

tend de nous une contribution active et créative à ce processus, bien avant que le chantier ne démarre. Le mémorandum de la Fédération pour les élections et ses actions de sensibilisation destinées aux politiciens, entre autres à Batibouw, sont absolument nécessaires pour le secteur. Le secteur du logement ne pourra faire face aux enjeux climatiques qu'avec les incitations fiscales et juridiques nécessaires. » ●



# DIGITAL CONSTRUCTION Brussels

**23 & 24**  
OCTOBRE  
**2019**

**GO  
DIGITAL!**  
TOUR & TAXIS | BRUXELLES

[WWW.DIGITALCONSTRUCTIONBRUSSELS.BE](http://WWW.DIGITALCONSTRUCTIONBRUSSELS.BE)

**BENOR**

TROUW AAN KWALITEIT  
LA QUALITÉ EN CONFIANCE

Votre projet mérite  
une maîtrise intégrale de la qualité,  
de la matière première au produit fini.



BENOR • 42 Rue du Lombard • 1000 Bruxelles • T 02 511 65 95 • [www.benor.be](http://www.benor.be) • [info@benor.be](mailto:info@benor.be)

www.concreteday2019.be



# Concrete DAY

17/10/2019

BETON 4.0

**Réservez dès maintenant un stand** (emplacement) afin de présenter un éventail de vos produits ou services à l'ensemble des participants.

Consultez nos **formules de sponsoring** pour une plus grande visibilité.

## INSCRIPTIONS

On-line !



**Contact: Anastassia Kastelis**  
+32 (0) 476 67 52 83

### INSCRIPTIONS Concrete Day

12:00 > 19:30

140 €  
P/P

### STAND équipement standard 9m<sup>2</sup> (3x3m)

1250 €

- Panneau d'affichage
- Table haute ou basse
- 4 Chaises
- Electricité
- Eclairage
- Visuel sur le site: [www.concreteday2019.be](http://www.concreteday2019.be)
- 2 cartes d'entrée pour les exposants (12:00 > 19:30)
- Parking exposants

PLUS QUE  
3 STANDS  
DISPONIBLES

### WORKSHOPS

Le thème Concrete 4.0 est le fil rouge de cette journée, nos sujets de workshops porteront sur les thématiques suivantes :

- Quality, research and innovation : dans les domaines de la recherche et de la production.
- Concrete 4.0 : digitalisation du secteur et évolutions techniques.
- Project development for the future : les nouvelles techniques appliquées dans des nouveaux projets intégrés dans la ville. En particulier l'usage du béton et de la technologie dans les développements immobiliers
- Les ancrages

### WALKING DINNER (Cocktail & Dinner à partir de 19:00)

85 €

- Rencontrez vos clients et contacts dans une ambiance détendue et festive !

### LOGO SUR LE SITE DU GBB (+ lien vers votre site)

+ Mention « Sponsor » dans toute la communication écrite

275 €

### PARTENAIRES



Confederatie Bouw  
Bouw, energie & milieu



Confédération Construction  
Construction, énergie & environnement

bouwkroniek

infobeton.be



SCIA



FEDBETON



BuildSoft



LA CHRONIQUE





# Rappel : complétez le registre UBO avant le 30 septembre et évitez une amende !

*Une société a jusqu'au 30 septembre 2019 au plus tard pour déclarer ses bénéficiaires effectifs pour la première fois au registre UBO. Cela doit être effectué par le représentant légal de l'entreprise, mais vous pouvez également désigner un comptable à cette fin. Si l'enregistrement n'est pas fait ou est fait trop tard, vous risquez une amende.*



Outre les sociétés, d'autres entités juridiques sont aussi utilisées à des fins de blanchiment d'argent ou du financement de terrorisme et d'activités criminelles. Pour prévenir de telles pratiques, le gouvernement peut identifier via le registre UBO quelles sont les personnes physiques qui se trouvent réellement derrière une entité juridique (exerçant un contrôle sur le redevable d'information) ou qui en tirent un avantage économique (participation dans le capital). L'origine du terme est anglais « Ultimate Beneficial Owner », ce qui signifie « bénéficiaire effectif » (ci-après dénommé UBO). Les informations relatives à ces UBOs doivent être consignées par le redevable d'information dans le registre UBO.

En tant que redevable d'information, une société est tenue de communiquer des informations exactes sur les bénéficiaires effectifs dans le registre UBO et de soumettre les données modifiées au registre dans un délai d'un mois après avoir été informé de cette modification. La société simple est également soumise à cette obligation. D'autres redevables d'information sont : les associations à but non lucratif, les fondations, les trusts, les fiducies et les constructions juridiques similaires aux trusts et fiducies.

## Qui est l'UBO d'une société ?

Le bénéficiaire effectif d'une société est défini comme suit :

1. La personne physique qui possède (in)directement plus de 25% de droits de vote ou des actions dans le capital de la société;

2. La personne physique qui contrôle la société par d'autres moyens que des actions/droits de vote (par ex. via un pacte d'actionnaires);
3. Si aucune des personnes visées ci-dessus n'a pu être identifiée ou s'il existe un doute quant à savoir si la ou les personne(s) identifiée(s) sont les bénéficiaires effectifs, le bénéficiaire effectif sera la ou les personne(s) physique(s) qui occupent la fonction de dirigeant principal. Le cas échéant, le redevable d'information devra s'assurer qu'il dispose des preuves que les démarches nécessaires ont été accomplies pour identifier les UBOs des deux premières catégories.

## Remplir le registre UBO

### Qui ?

Le représentant légal doit remplir le registre par voie électronique. Il peut cependant aussi confier ce mandat à un employé ou à un tiers externe (tel qu'un expert-comptable, conseiller fiscal, comptable).

### Faire compléter le registre par le comptable

Si vous souhaitez faire appel à un comptable pour remplir le registre, vous pouvez uniquement donner un mandat spécifique à cette personne par voie électronique via le site web: <https://eservices.minfin.fgov.be/mandates-csam/finances>. La procédure est la suivante : vous devez vous connecter avec votre eID (ou si vous n'avez pas de lecteur de carte eID via l'application Itsme) et choisir l'option identification « au nom d'une entreprise ». Sélectionnez ensuite l'entre-



## QUELQUES CONSEILS :

- Désignez un représentant légal ou un mandataire pour remplir le registre
- Déterminer les bénéficiaires effectifs de la société et la catégorie à laquelle ils appartiennent.
- Rassembler les informations nécessaires sur les bénéficiaires effectifs de l'entreprise
- Assurez-vous de disposer des documents attestant que vos informations soient exactes, justes et à jour
- Faites en sorte que des procédures soient en place au sein de votre entreprise pour que toute modification apportée aux informations soit soumise au registre dans un délai d'un mois

prise pour laquelle vous souhaitez donner le mandat dans le menu. Dès que vous vous êtes connecté, sélectionnez l'onglet « création » puis, dans le menu « choisissez un mandat » sélectionnez l'option « registre UBO ». Dans le menu « choix du rôle », indiquez que vous êtes le mandant et dans le menu « mandataire » cliquez sur rechercher. Ensuite, vous pouvez rechercher votre comptable et cliquer sur valider pour confirmer. Le bouton « suivant » vous donne un aperçu du mandat à créer. Si toutes les informations sont correctes, cochez la case « j'ai lu et j'accepte les termes » dans le menu « confirmation ». Cette page vous permet également d'informer votre comptable qu'un nouveau mandat est en ligne. A son tour, il peut accepter le mandat pour soumettre la déclaration au registre UBO. Dans le menu « informer l'autre participant », vous saisissez votre propre adresse e-mail et celle de votre comptable. Enfin, cliquez sur confirmer et une confirmation de la création du nouveau mandat sera visualisée.

### Quand ?

Une société peut enregistrer ses bénéficiaires effectifs pour la première fois jusqu'au 30 septembre 2019.

### Comment ?

L'enregistrement doit avoir lieu sur le portail MyMinfin : <https://eservices.minfin.fgov.be/myminf-web/> (sous la rubrique « liens utiles », cliquez sur « registre UBO »).

### Quelles informations ?

Pour chaque UBO, la société doit fournir les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Date de naissance (jour, mois, année)
- Nationalité(s)
- Pays de résidence
- Adresse complète de résidence
- Date à laquelle il est devenu UBO : il peut s'agir de la date la plus récente connue du redevable d'information
- Numéro d'identification au Registre national des personnes physiques ou à la Banque-carrefour de la sécurité sociale
- La catégorie dont l'UBO relève : si l'UBO relève de plusieurs catégories, il faut l'enregistrer dans chaque catégorie

- S'il s'agit d'un UBO isolé ou groupé
- La nature et l'étendue de l'intérêt effectif détenu dans le redevable d'information

Dans le cas d'un UBO indirect, il faut également procurer toutes les informations nécessaires sur les intermédiaires.

### Rassembler et ajouter des documents

La société devra également rassembler tous les documents justificatifs des informations fournies (tels que les copies de la carte d'identité de l'UBO, le registre des actionnaires, etc.), car celles-ci doivent être jointes au registre pour prouver que les informations fournies sont exactes, justes et à jour.

### Une modification des informations fournies

L'entité juridique est tenue de transmettre toute modification des informations fournies au registre UBO. Ceci doit être fait dans un délai d'un mois à compter de la notification de cette modification. Pour assurer le bon déroulement de ce processus dans l'avenir, nous vous conseillons d'élaborer une procédure à cet effet au sein de votre entreprise.

L'exactitude des informations consignées dans le registre doit également être confirmée chaque année.

## Qui pourra consulter le registre UBO ?

Les autorités compétentes et le gouvernement (tels que l'administration fiscale) ont accès au registre, mais aussi des professionnels tels que les banques, avocats, notaires et comptables. En outre, chaque citoyen y a accès (accès payant et limité). Les recherches ne sont pas effectuées au nom des actionnaires ou des administrateurs, mais à l'aide du numéro CBE ou de la raison sociale.

## Besoin d'aide pour compléter le registre UBO ?

Pour plus d'informations sur le registre UBO et la façon de le compléter, vous pouvez consulter le lien suivant du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

Ce lien vous permet également de consulter une FAQ utile et divers manuels d'utilisation (par exemple pour le représentant légal ou pour le mandant-mandataire).

## Quelles sont les sanctions prévues en cas de non-enregistrement ou enregistrement tardif ?

Si les informations ne sont pas transmises ou si elles sont transmises trop tard au registre, une amende administrative de 250 à 50 000 euros peut être imposée aux administrateurs, aux membres du comité directeur ou à toute personne chargée de l'administration quotidienne de la société.

Afin d'éviter une amende, le premier enregistrement des UBOs doit avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2019. ●



# Nouvel acteur sur le marché du ciment



*La nouvelle cimenterie de Cemminerals - cinquième dans notre pays - dans le port de Gand est prête pour la production. Francis Van Eeckhout, initiateur et PDG de Deceuninck, n'assumera cependant pas la direction opérationnelle lui-même, le nouveau CEO est Dirk De Leus, ancien PDG d'Inter-Beton.*



Francis Van Eeckhout, originaire de Flandre Occidentale, et actionnaire majoritaire et CEO de Deceuninck - spécialiste de profilés en PVC coté en bourse - a fondé début 2016 la société Cemminerals et a investi 55 millions d'euros dans le démarrage d'une cimenterie ultramoderne dans le port maritime de Gand. La nouvelle ligne de production, d'une capacité maximale de 1 million de tonnes par an, est située au Kluizendok, à quelques

centaines de mètres seulement du site où il avait également démarré une cimenterie il y a neuf ans. Cependant, en 2011 la famille Van Eeckhout a vendu l'entreprise de ciment et de béton VVM au groupe irlandais CRH. Une vente qui aurait été regrettée par la suite, mais actuellement Francis Van Eeckhout retourne à ses racines : « J'adore le ciment et le béton, je l'ai dans le sang. Entre-temps, je suis aussi un mordu du PVC, mais suis toutefois ravi de revenir à mes racines. »

A savoir s'il existait un besoin d'un cinquième acteur dans ce secteur, Dirk De Leus, CEO de Cemminerals, répond sans hésitation : « Nous voulons nous positionner comme le seul producteur de ciment indépendant du Benelux, qui est plus proche des entreprises de construction belges locales que les géants internationaux du ciment. De nombreux clients potentiels sont demandeurs d'un cimentier belge qui parle leur langue. Depuis Gand, nous nous



CEO Dirk De Leus



adressons à des clients dans un rayon de 150 kilomètres, tels que les chapistes et les producteurs de béton prêt à l'emploi qui peuvent venir chercher du ciment en continu, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, leur évitant ainsi les encombrements de la circulation intense. Les chauffeurs sont munis de QR codes qui ouvrent les portes, leur montrent le chemin et leur fournissent le produit nécessaire. Tant la disponibilité des produits que l'écologie sont des priorités pour nous. »

## La plus écologique d'Europe

La production est considérée comme l'une des plus écologiques d'Europe, notamment grâce à l'énorme broyeur vertical ultramoderne, qui ne consomme que la moitié d'énergie comparativement aux broyeurs traditionnels et qui émet donc beaucoup moins de CO<sub>2</sub>.

« Notre broyeur vertical a une capacité de production d'un million de tonnes par an et il est donc le plus grand broyeur en Europe. Afin d'alimenter notre broyeur, nous disposons d'une capacité de stockage de 200 000 tonnes pour nos matières premières ainsi que de dix silos d'une contenance de 2 500 tonnes chacun pour les produits finis. En dessous de ces silos, on dispose de cinq points de chargements individuels où les camions sont chargés conformément aux normes actuelles en matière de sécurité et de qualité. Le processus de la réception/livraison est entièrement automatisé grâce aux codes QR, mais il est cependant soumis à un contrôle et un accompagnement humain, ce qui nous permet d'intervenir en cas de besoin. » déclare le CEO de Cemminerals.

En outre, l'usine est située à un excellent endroit, le long d'un dock d'une profondeur d'eau de 12,5 mètres. Cela permet donc aux navires d'amarrer et permet ainsi d'exporter du ciment mais aussi d'acheter les matières premières dans le monde entier. Bien entendu, les bateaux de navigation intérieure peuvent aussi y être chargés et déchargés, ce qui est une excellente

alternative au transport routier en raison de la congestion sur les autoroutes belges.

## Objectif et ambitions

Dirk De Leus présente également l'objectif et les ambitions de son entreprise en tant que nouvel acteur sur le marché du ciment, qui en tant qu'entreprise familiale, souhaite marquer sa présence sur le marché international : « Pour 2020, notre objectif est de fournir 350 à 400 000 tonnes de ciment à des prix corrects. En tant qu'entreprise familiale, nous allons donc jouer à fond sur nos atouts : un produit de qualité supérieure combiné à un service parfait. D'autres facteurs décisifs sont notre production verte, notre indépendance totale et notre disponibilité pour nos clients 24h/24 et 7j/7. Tout cela nous permet d'envisager l'avenir avec confiance. Comme la certification dans l'industrie du ciment est très importante, nous avons bien sûr également réfléchi à cette question et Cemminerals disposera à court terme de la certification CE, BENOR et Komo et, à plus long terme, de la certification Afnor ». ●



# Entrepreneur général : le métier change, la passion reste

*La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) est une société royale fondée en 1881. Elle regroupe douze fédérations professionnelles et quinze associations locales. C'est souvent par le biais de ces associations que la FEGC développe et définit ses plans d'action grâce à un contact très étroit avec les 5 000 entrepreneurs généraux et entrepreneurs de gros œuvre affiliés.*



Rencontre avec Antonino Giovanni Graceffa de la SA Graceffa et président de l'Association Royale des Entrepreneurs Généraux du Centre (Hainaut), et Eric Vandewiele, administrateur délégué de la société Eribo et président de la Confédération Construction Flandre occidentale.

**Comment voyez-vous l'évolution de la profession d'entrepreneur général au cours des dix dernières années ? Les choses ont-elles beaucoup changé ?**

**Antonino Giovanni Graceffa :** Absolument, nous avons connu une petite révolution au cours des dix dernières années. D'abord, le métier est devenu beaucoup plus difficile parce que la construction est aussi devenue beaucoup plus complexe d'un point de vue technique. Nous devons connaître tous les marchés même si toutes les facettes de la construction ont subi une importante évolution technique. Nous remarquons aussi l'impact de l'essor d'Internet, le consommateur n'est plus ignorant, bien au contraire, il recherche tout en ligne et il est donc très bien informé, mais il sait aussi beaucoup mieux ce qu'il veut. Il connaît les propriétés des matériaux, les prix et a étudié beaucoup de modèles, il a donc le dernier mot en ce qui concerne le design. En tant qu'entrepreneur général, notre tâche est très complète et, grâce à nos vastes connaissances et notre expérience, nous devons trouver le juste équilibre entre le concept de l'architecte, les souhaits du candidat constructeur ou rénovateur, les possibilités techniques et la rentabilité du projet en fonction du budget du client.



**Eric Vandewiele :** Il est vrai que la construction est devenue plus complexe par rapport aux techniques utilisées. Prenons, par exemple, l'électricité : si auparavant elle représentait 10% des coûts, aujourd'hui on parle d'environ 30 à 40%. L'isolation et l'étanchéité à l'air d'un bâtiment sont aussi devenues beaucoup moins évidentes à réaliser en raison de la réglementation PEB. Néanmoins, cela est à l'avantage de l'entrepreneur général : dans le meilleur des cas, l'architecte visite le chantier une fois par semaine, car il ne peut pas être présent chaque jour. Et donc, l'entrepreneur général a une importante mission de contrôle et de coordination, son rôle devient d'autant plus important. Travailler avec un seul entrepreneur général au lieu de plusieurs entreprises distinctes n'est pas seulement plus efficace, mais le prix est également fixe, sans trop de surprises tout au long du projet, le client a un seul point de contact.

**La FEGC compte environ 85% de membres avec moins de dix employés, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises.**

**Qu'attendent-ils de leur (con)fédération ?**

**A. G. Graceffa :** En tant qu'entrepreneur général, j'aimerais d'abord vous dire que nous nous sentons très bien entourés et soutenus par la Confédération et la FEGC. Nous attachons également une grande importance aux conseils juridiques qui nous sont offerts. Une réponse rapide aux questions juridiques et aux situations problématiques est indispensable. En tant que petite entreprise, vous ne disposez pas d'un département juridique et vous ne pouvez pas toujours faire appel aussitôt à un avocat ou à un expert juridique. Ce service vaut donc son pesant d'or. La seule chose à surveiller est la structure pyramidale vers laquelle évoluent les fédérations. Nous constatons que l'on cherche de plus en plus à centraliser les services et les points de contact, alors qu'il est beaucoup plus intéressant et plus facile pour nous, entrepreneurs, de pouvoir nous adresser au niveau régional et local avec nos questions et problèmes.

**E. Vandewiele :** Des conseils juridiques et fiscaux, certes, mais aussi des conseils techniques. N'oublions pas que nous avons un partenaire solide dans ce domaine avec le CSTC.

La (con)fédération qui défend les intérêts de la profession est très importante, mais je pense que les membres/entrepreneurs veulent avant tout être informés dûment et rapidement sur tout ce qui concerne leur métier. Les membres bénéficient en effet de ce service, et plus encore : la Confédération organise également des formations appropriées et des formations continues ciblées afin de mettre la théorie en pratique. Au cours des dernières années, nous avons même offert plus de formations que tous les autres organismes de formation rassemblés.

**Qu'en est-il de la numérisation du secteur ? Est-elle lancée, aussi dans les PME ?**

**A. G. Graceffa :** Absolument. Afin de maintenir leur compétitivité et de pouvoir continuer à communiquer avec leurs partenaires sectoriels ou simplement pour répondre aux attentes de leurs clients et aux exigences du marché, de plus en plus de nos membres investissent dans la numérisation de leur entreprise, que ce soit en BIM, l'impression 3D, l'imagerie virtuelle, les lunettes intelligentes, les objets et les véhicules connectés sur le chantier, ou toutes autres applications numériques... tous ces outils doivent accroître la compétitivité des utilisateurs. Toutefois, je pense que cela doit être fait avec une certaine précaution. Ce sont certes des outils intéressants, mais un ordinateur ou une machine ne pourra jamais remplacer un homme. Néanmoins, les entrepreneurs ne doivent pas rater le train en marche car ils peuvent utiliser ces nouveaux développements pour améliorer l'efficacité de leur entreprise, mais aussi pour augmenter la qualité de leurs contacts et échanges avec leurs clients et/ou partenaires professionnels.

**E. Vandewiele :** Je crois en effet que la plupart d'entre eux l'ont lancé, parfois même sans en avoir conscience. N'oubliez pas qu'il y a une vingtaine d'années, il n'y avait pratiquement aucun calcul à faire : le fait que le collègue réussisse à faire le travail était parfois suffisant pour être convaincu de pouvoir le réaliser soi-même. Entre-temps, cela a changé et, en se fondant sur les données adéquates, il est possible de réagir rapidement et de limiter ou d'éviter les coûts d'échec. Les petits entrepreneurs doivent souvent



suivre les grandes entreprises parce qu'ils travaillent déjà avec BIM, qu'ils utilisent des logiciels spéciaux ou qu'ils livrent des choses par voie numérique. Et ne sous-estimez pas le nombre d'entrepreneurs qui ont équipé leur flotte d'un système *Track&Trace* pour optimiser la mobilité et les frais de déplacement.

### Etes-vous d'avis que les besoins énergétiques des bâtiments sont encore raisonnables ou est-ce que ça va trop loin ?

**A. G. Graceffa :** Les exigences sont strictes et les règles et les calculs deviennent de plus en plus complexes, mais je suis pour. J'en ai aussi fait l'expérience. Une bonne isolation et une bonne étanchéité à l'air ne sont pas seulement efficaces pour réduire les coûts de chauffage, mais aussi pour maintenir la chaleur à l'extérieur. J'ai construit deux maisons dans le sud, dont la plus récente a été beaucoup mieux isolée que la première. Les résultats et la différence dans les performances énergétiques sont tellement impressionnants que je suis en train de réaliser une isolation complémentaire de la première. Je pense donc que les exigences énergétiques sont plus que raisonnables et même très utiles.

**E. Vandewiele :** Le niveau optimal dans la construction neuve est désormais atteint. Beaucoup de choses ont changé en relativement peu de temps : les gens venaient à peine de s'habituer aux changements et au renforcement des exigences que d'autres se mettent déjà en place. Mais ce que l'on a tendance à perdre de vue est qu'il s'agit seulement d'environ 15% des bâtiments, le reste n'étant pas encore ou insuffisamment isolé. Le niveau pour la construction neuve est donc bon, mais nous pensons qu'il faudrait néanmoins consacrer plus d'attention aux parcs résidentiels existant et les soumettre à des règles plus strictes.

### Les jeunes sont-ils toujours attirés par un travail dans le secteur de la construction ? Comment pouvons-nous les motiver davantage ?

**A. G. Graceffa :** En général, ce ne sont pas trop les jeunes qui posent un problème, je pense que nous devrions plutôt motiver les parents et leur faire comprendre clairement qu'une carrière dans la construction peut être un très bon choix. Ils ont généralement des attentes très élevées et ce n'est que lorsque leur enfant ne réussit pas dans les disciplines plus théoriques et plus « prestigieuses » qu'ils « réorientent » leur enfant vers des disciplines dites « inférieures » pour, par exemple, apprendre le métier de maçon. J'en ai encore fait l'expérience récemment : un des meilleurs étudiants en maçonnerie que j'ai jamais rencontré - un vrai talent naturel - a souffert du fait que ses parents étaient déçus de son choix de formation.

**E. Vandewiele :** C'est effectivement catastrophique actuellement. Le nombre de jeunes qui optent pour une formation dans la construction a même diminué de moitié par rapport à 2011, c'est dramatique. Pourtant, un jeune diplômé de 18 ans dans notre secteur a une sécurité d'emploi garantie et

un bel avenir devant lui avec un bon revenu. Malgré cela, la situation reste problématique. En septembre, la Confédération lancera une nouvelle campagne de sensibilisation, alors espérons que cela changera un peu la donne. Tout comme l'apprentissage en entreprise : les attentes sont élevées, mais ce n'est pas encore une réussite.

### Quelles sont vos principales attentes des futurs gouvernements, tant au niveau régional qu'au niveau fédéral ?

**A. G. Graceffa :** Pour l'instant, de nombreuses incertitudes nous préoccupent encore au niveau politique, mais nous espérons surtout une relance dans le domaine des marchés publics et des travaux publics. Après la suppression de l'enregistrement des entrepreneurs le 1er septembre 2012, nous n'avons plus que l'agrément qui offre une certaine garantie de qualité pour certains types de travaux... mais il est également question de supprimer aussi celle-ci au niveau européen. Il est donc urgent de créer un label de qualité international pour le remplacer. Certes, il faut pouvoir travailler avec des entrepreneurs étrangers, mais alors avec des entrepreneurs de bonne foi qui doivent payer les mêmes cotisations que nos entrepreneurs, de sorte à ne pas stimuler la concurrence déloyale.

**E. Vandewiele :** En plus de changer de fusil d'épaule et de consacrer plus d'attention aux parcs de logement existant - comme mentionné précédemment - l'administration doit se simplifier beaucoup plus. Le secteur de la construction belge est gravement affecté par la concurrence déloyale des entreprises étrangères qui transgressent toutes sortes de règles et utilisent une main-d'œuvre bon marché. Pour y mettre un terme, et après une période d'essai en 2013, tous les travailleurs du secteur de la construction ont été équipés d'un « construbadge » ou badge de construction personnel, qui peut également aider à l'enregistrement des présences, puisque le badge contient toutes les données nécessaires relatives au travailleur. A la mi-juillet 2015, il a été décidé de rendre ce badge obligatoire pour tous les travailleurs belges et étrangers. Nous demandons donc que ce badge soit encore mieux et plus souvent utilisé mais surtout qu'il remplace tous les autres registres de présence sur le site, car la montagne de papiers est presque impossible à surveiller. Il est également urgent de s'attaquer aux problèmes de mobilité et d'investir considérablement dans les infrastructures, car il est devenu presque impossible de se rendre sur les chantiers. Afin de résoudre ce problème, nous travaillons sur la densification pour que les gens puissent vivre et travailler davantage dans les villes. On construit plus en hauteur, mais on oublie parfois que le réseau d'égouts existant n'y est pas adapté avec toutes les conséquences que cela implique. Enfin, il faudrait que les politiciens anticipent un peu plus et qu'ils prennent des mesures à long terme, car à chaque changement de gouvernement ou de ministre, les projets existants disparaissent, de nouveaux projets voient le jour et l'entrepreneur général n'a plus qu'à s'adapter. ●



## Réglez vos crédits business en 1, 2, 3.

Quand une opportunité business se présente, un crédit peut vous aider à la saisir sans attendre. Vous êtes à la recherche d'un crédit avec un minimum de paperasse pour un maximum d'efficacité ?

Appelez nos conseillers ING au 0800 15 123.



**ING** 

[ing.be/123](https://ing.be/123)

# Des matériaux de construction ? Chez nous, vous trouverez tout sous le même toit !



Vous cherchez des matériaux d'égouttage et d'évacuation ? Des matériaux pour votre toiture ou votre façade ? Des matériaux d'isolation pour une toiture plate ou en pente, un sol ou un mur creux ? Des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, des tuyaux, gouttières et accessoires en plomb, en cuivre ou en zinc ? Un bardage de façade, des tôles métalliques, des coupoles lumineuses, des fenêtres de toiture ? Vous avez besoin de membranes ? Deschacht vous propose toujours la meilleure solution. Et vous pouvez compter sur notre expertise et nos conseils pour répondre à toutes vos demandes.

**Votre projet de construction mérite ce qu'il se fait de mieux :**  
des matériaux professionnels vendus par un spécialiste.

## Deschacht, c'est :

- ✓ 8 succursales régionales
- ✓ un stock important de plus de 15.000 articles
- ✓ des produits de 1<sup>er</sup> choix
- ✓ des collaborateurs enthousiastes offrant des conseils professionnels
- ✓ une solution sur mesure pour votre projet
- ✓ un service rapide et efficace
- ✓ une livraison rapide grâce à notre propre service de transport
- ✓ un magasin en ligne pour le professionnel
- ✓ des centres spécialisés dans le zinc qui travaillent sur mesure

# DESCHACHT

construction | projet | partenaire

[www.deschacht.eu](http://www.deschacht.eu)

ONE-STOP SHOP  
CONSTRUCTION | CONSEILS PRO  
NON-STOP

